

Séance du 21 décembre 2010

L'an deux mille dix, le vingt et un décembre à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-François LAMOTTE, Maire

Etaient présents : MM Jean-François LAMOTTE Maire – Jean-François LAHAYE – Patrice LECESNE Adjoint – Florence LOHIER – Françoise TRAVERT – Marylène GUIFFARD – Bernadette DESVERGEZ

Absents : MM Bernard CHARDOT – Sylvain LACOUR – Yves LEGARS – Jean-Noël PONS

Secrétaire de séance : Melle Françoise TRAVERT

Concessions cimetière

Mr le Maire transmet au conseil municipal une demande en vue d'acheter un emplacement dans le cimetière en vue d'y déposer des urnes funéraires. Le Maire propose deux solutions, soit la création d'emplacements avec dimensions adaptées (cavotins) soit la vente de concessions de 2 m² suivant le tarif fixé par délibération du 13 octobre 2006.

Le conseil municipal :

- retient la deuxième solution et autorise le Maire à vendre des concessions de 2 m² soit perpétuelle soit pour 30 ans en vue d'y fonder des sépultures particulières que ce soit par inhumation ou par dépôt d'urnes funéraires.
- rappelle qu'une étude est en cours pour la création d'un columbarium

Indemnité de gardiennage Eglise

Le Maire communique au conseil municipal la circulaire de Monsieur le Préfet concernant l'indemnité de gardiennage des églises communales.

Considérant qu'aucun gardien n'a été nommé pour assurer l'entretien et le gardiennage de l'église de Helleville,

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de ne verser aucune indemnité pour l'année 2010.

Personnel communal / modification du temps de travail

Vu, la délibération du conseil municipal en date du 20 décembre 2001 ayant pour objet Aménagement et réduction du Temps de travail et créant l'emploi d'agent d'entretien à temps non complet pour une durée de 3 h 30 mn/35 h 00

Considérant qu'il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant, compte tenu des travaux de nettoyage demandés à l'agent pour les différents bâtiments communaux,

Considérant que la modification proposée du nombre d'heures de service hebdomadaire n'excède pas 10 % du nombre d'heures de service afférent à l'emploi en question,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe et fixe ledit temps de travail de cet emploi à 3 h 45 MN par semaine soit 3.75/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2011.
- décide de modifier ainsi le tableau des emplois
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2011.

Mise en place d'une procédure d'alerte météorologique

Suite à l'épisode neigeux, le conseil municipal décide de mettre en place, une procédure lors d'alerte météorologique vigilance orange ou rouge.

- une permanence sera tenue à la mairie tous les jours de 8 heures à 9 heures et de 17 heures à 18 heures durant l'alerte.
- Une réunion journalière des élus aura lieu à 18 heures.
- Une répartition des hameaux de la commune, basée sur le Plan Communal de Sauvegarde, sera effectuée pour visiter les personnes fragiles.

ADSL

Le conseil municipal décide d'aider financièrement les habitants n'étant pas éligible à l'ADSL et au Wifimax, pour l'achat d'antenne satellite et listés par les membres du conseil. Cependant la commune n'a pas les compétences par le déploiement du numérique et charge le maire de faire toutes les démarches auprès de la Communauté de Communes des Pieux et de Manche Numérique.

Travaux mur mairie

Des devis sont en cours pour la réfection du mur de la mairie.